

La vie associative : du projet à la gouvernance.

A travers des méthodes d'animation participatives et actives, je vous propose d'aborder les points ci-dessous au cours de la journée de formation du 14 octobre 2017. Au regard du nombre de points abordés, il s'agit bel et bien d'une **initiation** et non d'une formation de spécialisation.

- 9h15 – **Accueil**
- 9h30 - **Les fondamentaux de la vie associative**

Les valeurs et le sens : Pourquoi se réunir en association ?

A travers un échange, identifier ce qui a fait que l'association représentée a été créée. Réussir à différencier le but de l'association de l'activité qu'elle propose = IDENTIFIER LA DIFFERENCE ENTRE OBJECTIFS ET MOYENS.

Le cadre de la loi 1901 : Ce qui est obligatoire et ce qui ne l'est pas.

Rappel des bases et de l'esprit de la loi et identification de ce qui est devenu la règle sans pour autant être prévu par la loi.

- 10h45 – **pause**
- 11h - **Les instances classiques des associations** : AG, Conseil d'Administration, Bureau.

A partir des expériences de chacun, identifier les fonctions de chacune de ces instances.

Les réunions des instances : Quelle forme d'animation, quels documents produire, quelle durée, quelle régularité.

- 12h30 – **repas**
- 13h30 - **La gouvernance de la vie associative : place et rôle de chacun**

Exemple classique de fonctionnement d'une association

Répartition des tâches entre membres : Président, Trésorier, Secrétaire, Membres du bureau et du CA. La relation bénévoles/salariés.

La participation des adhérents

*Quelle place pour les adhérents dans l'association : participation, consultation, implication, décision ?
Comment favoriser la participation à la vie associative : identification des freins et des leviers.*

- 15h – **pause**
- 15h15 - **Le projet associatif au service des valeurs**

Le b.a.-ba de la méthodologie de projet

Les constats : Quels sont les constats qui amènent à penser un projet ?

Les objectifs : Que veut-on voir changer et pourquoi ?

Les moyens : Comment y parvenir ?

Le budget au service du projet : les bases de la demande de subvention

L'évaluation : Qu'est-ce qui nous permet de dire qu'on a atteint l'objectif ?

- 16h30 - **Bilan à chaud**

Sources documentaires :

<http://www.associations-patrimoine.org/filemanager/files/popup/popup4.htm>

<http://www.associationmodeemploi.fr/2459-association-loi-1901.htm>

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1121>

<http://lemouvementassociatif-centre.org/actualites/article/etre-salarie-et-administrateur-cest-possible>